



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale



☏ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

☎ 04 91 34 89 28 📱 06 80 13 44 28 🌐 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Hors classe des professeurs certifiés - 2013

CAPA du 10 Juin 2013 - Déclaration des élus du SIAES - FAEN

Le contingent de promotions à la hors classe, déjà insuffisant, est en baisse de 4,2 % dans notre académie. 339 promotions sont attribuées cette année contre 354 l'an passé alors que le nombre de candidats a légèrement augmenté.

Le SIAES - FAEN revendique une augmentation significative du contingent de promotions afin de permettre à l'ensemble des professeurs certifiés ayant fait une carrière complète dans l'éducation nationale d'être admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe.

Le SIAES - FAEN estime normal que l'ancienneté soit prise en compte, mais il ne récusé pas pour autant le « mérite », car le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur. Cela à l'expresse condition que le « mérite » soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Trop d'avis restent sujets à caution et à discussion, particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promu(e)s, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement et sur lequel un doute peut être émis.

Le « phénomène de cour » doit être évité, tout comme l'arbitraire.

Nous nous félicitons que nos demandes des années précédentes aient été prises en compte et de la tendance à une utilisation importante, voire totale, du quota de 20 % d'avis « Très favorable » dans la plupart des disciplines. La répartition plus harmonieuse des avis en Mathématiques et en Provençal et l'utilisation de la totalité du quota d'avis « Très favorable » en sont un exemple. Toutefois, nous constatons, statistiques à l'appui, des disparités toujours importantes, persistantes et incompréhensibles, entre disciplines et entre établissements, concernant la répartition des avis. Objectivité et équité ne sont pas toujours garanties.

Dans plus de 200 établissements l'avis « Très Favorable » ou « Favorable » a été attribué par le chef d'établissement à 90 % ou plus des promouvables. A contrario dans d'autres établissements comportant de nombreux promouvables aucun avis « Très Favorable » n'a été attribué (Collège Fernand Léger de Berre, Collège Paul Eluard à Bollène, Lycée de l'Arc à Orange). Dans une quinzaine d'établissements où sont affectés de nombreux promouvables le quota de 20 % d'avis « Très favorable » (certes non obligatoire) n'est pas atteint et est compris entre 4 % et 10 %. Les plus faibles pourcentages concernent le Collège Silve de Montoux, le Collège Matraja de Sausset les Pins, le Collège des Chartreux à Marseille, le Collège Mitterrand de Simiane, le Collège Belle de Mai à Marseille, le Lycée Pierre Gilles de Gennes à Digne et le Lycée Joliot Curie à Aubagne.

Le SIAES - FAEN demande à ce titre une transparence totale avec la possibilité pour les professeurs de contester en CAPA l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur.

De nombreux professeurs estiment que leur travail et leur investissement tout au long de leur carrière n'est pas reconnu à sa juste valeur. D'autres ont vu disparaître tout espoir de promotion en prenant connaissance de l'appréciation bloquante de l'IPR ou du chef d'établissement, parfois en totale contradiction avec l'appréciation et la note administrative annuelle. Un simple courrier d'un parent d'élève ou de quelques représentants - parfois autoproclamés - d'une fédération de parents d'élèves, une simple accusation émanant d'un élève, peuvent être à l'origine d'un avis bloquant. Pour le SIAES - FAEN, cela accentue le profond malaise vécu au quotidien par de très nombreux enseignants.

Nous le répétons régulièrement, avancement d'échelon et promotions, prévus dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'ont malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; ils atténuent seulement la régression du pouvoir d'achat qu'ils subissent. Le point d'indice étant « gelé » depuis Juillet 2010, une revalorisation globale et significative des traitements est nécessaire. Toutefois pour le SIAES - FAEN cela ne saurait s'accompagner d'une modification des missions et des statuts des professeurs.

Le bilan de l'année 2012-2013 est extrêmement négatif :

- absence de revalorisation destinée à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires ;
- la journée de carence s'applique toujours ;
- aucune mesure n'a été prise pour restaurer l'autorité des enseignants, préserver leur liberté pédagogique et replacer la transmission des savoirs et des savoir-faire au cœur de leurs missions et de l'école ;
- la loi d'orientation et de programmation pour la « refondation » de l'école républicaine est contraire à l'intérêt des élèves. Elle porte également les germes de modifications statutaires liées à la primarisation du secondaire et à sa fracture avec la création du bloc « Bac + 3 / Bac - 3 » ;
- enfin, des menaces pèsent désormais sur le traitement des enseignants débutants et sur la pension civile.

Les Commissaires Paritaires Certifiés du SIAES - FAEN

Jean-Baptiste Verneuil - Fabienne Canonge - Jessyca Bulete - Virginie Voirin (Verneuil)